

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 23 JUIL. 2014

Délibération 2014-133 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

Objet : **Service Enfance Jeunesse**
 Projet « Vacances/Familles » - Conventions avec les C.C.A.S. des communes concernées

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'opération menée depuis 12 mois au titre d'un projet « Vacances/Familles ».

Monsieur le Président rappelle que cette opération s'inscrit dans une démarche partenariale qui est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, l'Association des Chèques Vacances et les Centres Communaux d'Action Sociale des communes concernées.

Afin d'initier et de fédérer ce partenariat entre la Collectivité et les Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président propose de mettre en place une convention permettant aux Centres Communaux d'Action Sociale de verser une somme de 10 € par personne concernée, cette somme permettant de réduire la participation due par les familles pour l'organisation de cette opération.

Monsieur le Président donne lecture de la convention devant intervenir entre la collectivité et les Centres Communaux d'Action Sociale concernés et précise qu'au titre de l'exercice 2014, les Centres Communaux concernés sont ceux de BEUGNY pour 50 €, BAPAUME pour 60 €,

CROISILLES pour 70 €, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI pour 30 € et BIEFVILLERS-LES-BAPAUME pour 50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le principe de la participation des Centres Communaux d'Action Sociale dans le projet « Vacances/Familles »,
- d'approuver le montant de la participation fixé à 10 € par personne,
- d'approuver le projet de convention devant intervenir entre la collectivité et chaque Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de faire recette des sommes dues auprès des différents Centres Communaux d'Action Sociale.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

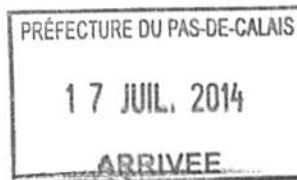
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

A blue ink signature of Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

17 JUL. 2014

ARRIVÉE

2014-133 - 26/06/2014

CONVENTION VACANCES FAMILLES